Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 061-200066256-20261027-2026_050-AU

Gouffern en Auge

DECISION DU MAIRE N° 50 / 2026

OBJET : Location maison Exmes

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2026-06-05 du 8 juillet 2026 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Mme le Maire, par délégation de cette assemblée, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la propriété sise 13 rue Notre Dame des Loges à Exmes est vacante depuis plusieurs mois suite au départ des précédents locataires,

Considérant que des travaux ont été réalisés afin de permettre sa remise en location,

Considérant que ce bien ne fait pas partie du programme de gestion locative que la commune a signé avec Orne Habitat,

Considérant la proposition de la commission « Ressources Humaines et Administration » du 30 septembre 2026 de remettre en location ce logement et de fixer le loyer mensuel à 600 €,

DECIDE

Article 1 : la remise en location de l'habitation située 13 rue Notre Dame des Loges à Exmes, d'une surface habitable de 89 m2 cadastrée 157 G 379 à partir du 1er décembre 2026 sous la forme d'un bail administratif.

Article 2 : Le montant du loyer mensuel est fixé à 600 €

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 27 octobre 2026
Véronique CHANTEPIE

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
61310 ORNE